



---

## Rapport de la 4<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Commission des Thons de l'Océan Indien

---

Tenue par vidéoconférence, 8-12 mars 2021

---

### DISTRIBUTION :

Participants à la Session  
Membres de la Commission  
Autres États et organisations internationales intéressés  
Département des pêches de la FAO  
Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

### RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CTOI 2021. Rapport de la 4<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Commission des Thons de l'Océan Indien. Tenue par vidéoconférence, 8-12 mars 2021 *IOTC-2021-SS4-R[F]* : 30 pp.

---

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des Thons de l'Océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des Thons de l'Océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Commission des Thons de l'Océan Indien  
Le Chantier Mall  
PO Box 1011  
Victoria, Mahé, Seychelles  
Tél : +248 4225 494  
Fax: +248 4224 364  
Email: [iotc-secretariat@fao.org](mailto:iotc-secretariat@fao.org)  
Site web : <http://www.iotc.org>

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

## TABLE DES MATIERES

Acronymes.....	4
Parties contractantes de la Commission des Thons de l’Océan Indien .....	6
Résumé exécutif .....	7
1. Ouverture de la session .....	8
2. Lettres de créances.....	8
3. Admission des observateurs.....	8
4. Adoption de l’ordre du jour et dispositions pour la session.....	8
5. Albacore.....	8
5.1 Présentation du Président du Comité Scientifique sur les recommandations et avis les plus récents du CS en ce qui concerne l’albacore .....	8
5.1.1 Présentation des données de captures d’albacore relatives à la Résolution 19/01.....	9
5.2 Présentation des propositions relatives à l’albacore .....	9
5.3 Discussion sur des niveaux de réduction cibles potentiels pour l’albacore.....	10
5.4 Discussion sur la Proposition B et la Proposition C .....	10
5.5 Discussion sur la Proposition A .....	11
5.6 Discussion sur la Proposition D .....	11
<i>En ce qui concerne la voie à suivre</i> .....	12
6. Listao.....	13
7. Autres questions.....	13
8. Adoption du rapport de la 4 <sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Commission .....	13
APPENDICE 1. LISTE DES PARTICIPANTS .....	14
APPENDICE 2. DECLARATIONS.....	22
APPENDICE 3. ORDRE DU JOUR DE LA 4 <sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION DES THONS DE L’OCEAN INDIEN .....	28
APPENDICE 4. LISTE DES DOCUMENTS .....	29

## ACRONYMES

B <sub>PME</sub>	Biomasse qui produit la PME
CdA	Comité d'application de la CTOI
CNCP	Partie coopérante non-contractante de la CTOI
COI	Commission de l'Océan Indien
CP	Parties Contractantes
CPAF	Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI
CPC	Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes
CS	Comité Scientifique de la CTOI
CTCA	Comité Technique sur les Critères d'Allocation de la CTOI
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
CTPG	Comité Technique sur les Procédures de Gestion de la CTOI
DCP	Dispositif de concentration des poissons
DCPa	Dispositif de concentration de poissons ancré
DCPD	Dispositif de concentration de poissons dérivant
ESG	Évaluation de la stratégie de gestion
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
F <sub>PME</sub>	Mortalité par pêche à la PME
FPR	Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI
GTEPA	Groupe de travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires de la CTOI
GTM	Groupe de travail sur les méthodes de la CTOI
GTMOMCG	Groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion
GTTT	Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux de la CTOI
GTTTm	Groupe de Travail sur les Thons Tempérés de la CTOI
HCR	Règles de contrôle de l'exploitation
ICRU	Amélioration du recouvrement des coûts (« Improved Cost Recovery Uplift »)
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée
IPNLF	International Pole and Line Foundation
ISSF	International Seafood Sustainability Foundation
LRP	Point de référence limite
LSTLV	Grand palangrier thonier
MCG	Mesure de Conservation et de Gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)
MSC	Marine Stewardship Council
OFCF	Overseas Fishery Cooperation Foundation du Japon
OIG	Bureau de l'Inspecteur Général
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OPRT	Organization for the Promotion of Responsible Tuna Fisheries
ORGP	Organisation Régionale de Gestion des Pêches
PEW	PEW Charitable Trust
SIOFA	Accord relatif aux pêches du sud de l'océan Indien
SPME	Biomasse reproductrice ou « adulte » d'équilibre à la PME.
SSN	Système de Surveillance des Navires
SWIOFC	Commission des Pêches du Sud-Ouest de l'Océan Indien
TOM	Territoires d'Outre-Mer
TRP	Point de référence-cible
UNCLOS	Convention des Nations unies sur le droit de la mer
WWF	Fonds mondial pour la Nature (WWF)
ZEE	Zone Économique Exclusive

## COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT

Le présent rapport utilise les termes suivants et les définitions associées.

Niveau 1 : D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :

**RECOMMANDE, RECOMMANDATION** : toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (Comité ou Groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique, du Comité à la Commission). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 2 : D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :

**A DEMANDÉ** : Ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat dudit comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation

Niveau 3 : Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence :

**A DÉCIDÉ/S'EST ACCORDÉ/A INDIQUÉ/A CONVENU** : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.

**A NOTÉ/A PRIS NOTE/NOTANT** : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

**Tout autre terme** : tout autre terme peut être utilisé, en plus des termes du niveau 3, pour mettre en évidence dans le rapport l'importance du paragraphe concerné. Cependant, les paragraphes identifiés par ces termes sont considérés comme ayant une portée d'explication/information et n'entrent pas dans la hiérarchie terminologique décrite ci-dessus (par exemple : **A EXAMINÉ, PRESSE, RECONNAÎT...**)

**PARTIES CONTRACTANTES DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN****TRENTE, EN DATE DU 12 MARS 2021**

---

**AUSTRALIE  
BANGLADESH  
CHINE  
COMORES  
ÉRYTHREE  
UNION EUROPEENNE  
FRANCE (TOM)  
INDE  
INDONESIE  
IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'  
JAPON  
KENYA  
COREE, REPUBLIQUE DE  
MADAGASCAR  
MALAISIE  
MALDIVES  
MAURICE  
MOZAMBIQUE  
OMAN  
PAKISTAN  
PHILIPPINES  
SEYCHELLES  
SOMALIE  
AFRIQUE DU SUD, REP. D'  
SRI LANKA  
SOUDAN  
TANZANIE, REPUBLIQUE UNIE DE  
THAÏLANDE  
ROYAUME-UNI  
YEMEN**

**PARTIES NON-CONTRACTANTES COOPERANTES A LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN****DEUX, EN DATE DU 12 MARS 2021**

---

**LIBERIA  
SENEGAL**

**RESUME EXECUTIF**

À sa 24<sup>ème</sup> Session (novembre 2020), la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) a convenu d'organiser une Session extraordinaire en vue d'aborder la durabilité de la pêcherie d'albacore et de pallier les insuffisances liées à la règle d'exploitation pour le listao.

La 4<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la CTOI s'est tenue du 8 au 12 mars 2021, sous la présidence de Mme Jung-re Riley Kim (Rép. de Corée).

242 délégués, dont 202 délégués de 25 Parties contractantes (Membres), 40 délégués de 14 organisations observatrices et 11 experts invités ont participé à la réunion.

La réunion a porté sur la pêcherie d'albacore et même si des progrès importants ont été réalisés dans la compréhension des diverses positions des Membres sur un vaste ensemble de questions complexes, aucune mesure de conservation et de gestion n'a été adoptée.

La Commission a convenu d'un programme de travail intersessions pour tirer parti des travaux accomplis à la Session extraordinaire et développer plus avant le texte d'une mesure de conservation et de gestion sur l'albacore pour examen à sa Session annuelle au mois de juin 2021.

## 1. Ouverture de la session

1. À sa 24<sup>ème</sup> Session (novembre 2020), la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) a convenu d'organiser une Session extraordinaire en vue d'aborder la durabilité de la pêche d'albacore et de pallier les insuffisances liées à la règle d'exploitation pour le listao.
2. La 4<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la CTOI a été ouverte et présidée par la Vice-présidente de la CTOI, Mme Jung-re Riley Kim (Rép. de Corée).

## 2. Lettres de créances

3. La Commission **A NOTÉ** que 25 Membres et 14 observateurs avaient présenté des lettres de créances et s'étaient inscrits pour participer à la réunion. La liste des participants figure à l'[Appendice 1](#).
4. La Commission **A PRIS NOTE** des déclarations soumises par Maurice et le Royaume-Uni ([Appendice 2](#)).

## 3. Admission des observateurs

5. En vertu de l'Article VII de l'Accord portant création de la CTOI et de l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI, la Commission a admis les observateurs suivants :

*Membres et membres associés de l'organisation qui ne sont pas membres de la Commission*

- —

*Organisations inter-gouvernementales ayant des compétences particulières dans son domaine d'activité*

- Commission de l'Océan Indien (COI)

*Organisations non gouvernementales ayant des compétences particulières dans son domaine d'activité*

- Blue Marine Foundation
- Blue Resources Trust
- Global Tuna Alliance
- Greenpeace International
- International Pole and Line Foundation
- International Seafood Sustainability Foundation
- Marine Stewardship Council
- PEW Charitable Trusts
- SHARKPROJECT International
- Sustainable Fisheries Partnership
- Sustainable Indian Ocean Tuna Initiative
- Fonds mondial pour la nature (WWF)

*Consultants et experts invités*

- Taïwan, Province de Chine

## 4. Adoption de l'ordre du jour et dispositions pour la session

6. L'ordre du jour adopté (IOTC-2021-SS4-01c) figure en [Appendice 3](#). Les documents présentés à la Commission sont énumérés à l'[Appendice 4](#).

## 5. Albacore

### 5.1 Présentation du Président du Comité Scientifique sur les recommandations et avis les plus récents du CS en ce qui concerne l'albacore

7. La Commission **A PRIS NOTE** du rapport portant sur l'état du stock d'albacore (IOTC-2021-SS4-INF12) qui a été présenté par le Président du Comité Scientifique, le Dr Toshihide Kitakado (Japon).



8. La Commission **A PRIS NOTE** de l'état actuel du stock d'albacore tel que déterminé par le Comité Scientifique. Actuellement, le stock est évalué comme se situant dans la zone rouge du diagramme de Kobe, ce qui indique que le stock est surexploité et fait l'objet de surpêche.
9. La Commission **A NOTÉ** que certaines erreurs critiques dans les projections et les estimations pour le calcul des probabilités dans la K2SM élaborée de 2016 à 2018 avaient conduit le Comité Scientifique à ne pas accepter ces projections et à ne pas utiliser la K2SM pour la soumission d'un avis de gestion. La Commission **A** également **NOTÉ** que  $F_{2017}$  était supérieure de 20 % au point de référence-cible. En conséquence, en 2020, l'avis du Comité Scientifique sur l'état actuel de la ressource est celui de 2018, basé sur les données de 2017.
10. La Commission **A NOTÉ** que le Comité Scientifique a recommandé que les captures d'albacore devraient être réduites à un niveau au moins inférieur à l'estimation de  $C_{PME}$  (403 000 t) tirée de l'évaluation de 2018, jusqu'à ce que de nouvelles informations basées sur l'évaluation du stock de 2021 et ses projections associées soient disponibles.
11. La Commission **A NOTÉ** qu'à l'occasion du Comité Scientifique de 2018, un programme de travail avait été élaboré pour traiter les problèmes recensés, dans le but d'accroître la capacité du Comité à fournir des avis plus concrets et plus solides. Ce programme de travail culminera par l'évaluation de 2021, date à laquelle un avis actualisé se basant sur les projections révisées et une meilleure K2SM devrait être soumis à la Commission.

### 5.1.1 Présentation des données de captures d'albacore relatives à la Résolution 19/01

12. La Commission **A PRIS CONNAISSANCE** de la présentation sur les captures d'albacore en 2014-2019 au titre de la Résolution 19/01 (IOTC-2021-SS4-INF13), qui a été soumise par le Secrétaire exécutif.
13. La Commission **A NOTÉ** ce qui suit en ce qui concerne les captures d'albacore réalisées par les flottilles assujetties aux réductions de captures de la Résolution 19/01 :
  - Les captures à la senne ont augmenté de 2014 à 2016 puis ont diminué. Dans l'ensemble, les captures à la senne ont été réduites, passant de 143 146 t en 2014 à 142 205 t en 2019 (<1 %).
  - Les captures à la palangre ont oscillé entre 29 726 t et 35 483 t. Dans l'ensemble, les captures à la palangre ont été réduites, passant de 35 161 t en 2014 à 32 037 t en 2019 (- 9 %).
  - Les captures au filet maillant ont augmenté, passant de 24 401 t en 2014 à 44 024 t en 2019 (+80 %).
  - Les captures avec « d'autres engins » (ligne à main et canne) ont été réduites, passant de 29 247 t en 2014 à 26 083 t en 2019 (-11 %).
  - Dans l'ensemble, les captures d'albacore (par tous les engins) assujetties aux réductions de captures de la Résolution 19/01 ont augmenté, passant de 231 955 t en 2014 à 244 339 t en 2019 (+5 %).
14. La Commission **A NOTÉ** que les captures totales d'albacore (indépendamment de la Résolution 19/01) ont augmenté, passant de 421 093 t en 2014 à 454 138 t en 2019 (+8 %). La Commission **A** également **NOTÉ** que près de 42 % des captures réalisées sur la période de 2014 à 2019 n'étaient pas assujetties à la Résolution 19/01 et que le filet maillant, la ligne à main et la canne étaient les principaux engins associés à cette portion des captures.

### 5.2 Présentation des propositions relatives à l'albacore

15. La Commission a entendu une présentation générale des propositions suivantes, réalisée par les promoteurs des propositions respectifs.
  - Prop A: Sur une taille minimale de référence à des fins de conservation pour l'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI (Sri Lanka)
  - Prop B: Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI (Union Européenne)
  - Prop C: Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI (Maldives)

- Prop D: Sur la gestion des Dispositifs de Concentration de Poissons dans la zone de compétence de la CTOI (Kenya et Sri Lanka)

### 5.3 Discussion sur des niveaux de réduction cibles potentiels pour l'albacore

16. La Commission a entendu un ensemble d'interventions sur les niveaux de réduction cibles. Des opinions divergentes ont été exprimées quant à la taille des réductions des captures et leur fondement scientifique. En général, les opinions allaient de celles qui mettaient en avant l'avis du CS visant à une réduction « à un niveau au moins inférieur à CPME » à celles qui mettaient l'accent sur des réductions plus importantes qui mettraient un terme à la surpêche (c'est-à-dire réduire la mortalité par pêche, et par approximation, des captures de l'ordre de 16-17% par rapport aux niveaux de 2017). Certains Membres ont noté qu'il était nécessaire de discuter de l'application et des principes de toute future Résolution avant de convenir des niveaux de toute réduction des captures à appliquer aux Membres de la CTOI.
17. L'Union Européenne et les Maldives se sont réunies en marge de la réunion afin d'élaborer le document IOTC-2021-SS4-PropE *Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI*, qui fusionnait les propositions B et C, respectivement.
18. La Commission a axé ses débats sur la PropE qui proposait différents niveaux de réduction des captures pour les engins et le statut des Membres (développé, en développement, petit état insulaire etc.). À la demande de la Commission, le Secrétariat de la CTOI a élaboré un outil de simulation permettant de calculer les limites spécifiques aux engins et spécifiques aux flottilles, conformément aux instructions de réduction pour chaque engin indiquées dans la PropE.
19. La Commission **A NOTÉ** que les limites de captures de 2020 calculées pour les deux scénarios inclus dans la PropE étaient très similaires pour la plupart des Membres.
20. La Commission **A également NOTÉ** que le Secrétariat de la CTOI avait mis à disposition tant les données d'entrée que le script R utilisé pour produire les calculs conformément à la formule actuelle de la PropE ([cliquer ici](#)). La Commission **A ENCOURAGÉ** les Membres à utiliser cet outil afin de mieux comprendre les résultats potentiels de la PropE et de toute future itération de cette proposition.
21. La Commission **A NOTÉ** qu'il était important d'utiliser les meilleures données disponibles dans les calculs et les évaluations des stocks et a encouragé les Membres qui ont besoin d'améliorer leurs soumissions de données à travailler à cet égard avec le Secrétariat.
22. La Commission **A NOTÉ** que les Philippines (Membre non-côtier) recevrait une limite de captures de 0 t d'après la formule actuelle de la PropE.
23. Maurice a soumis une déclaration pour s'opposer à l'inclusion du « Royaume-Uni OT » dans le tableau des limites de captures réalisé par le Secrétariat. Le Royaume-Uni a répondu et a renvoyé la Commission à sa déclaration figurant à l'Appendice 2.

### 5.4 Discussion sur la Proposition B et la Proposition C

#### ***IOTC-2021-SS4-PropB Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI***

24. Suite aux discussions de la Commission, la PropB\_Rev1 a été présentée à la Commission mais a été fusionnée ultérieurement avec la PropC\_Rev1 afin de produire la PropE.

#### ***IOTC-2021-SS4-PropC Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI***

25. Suite aux discussions de la Commission, la PropC\_Rev1 a été présentée à la Commission mais a été fusionnée ultérieurement avec la PropB\_Rev1 afin de produire la PropE.

**IOTC-2021-SS4-PropE Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI**

26. La Commission a entendu les opinions de la plupart des Membres en ce qui concerne la PropE et des opinions divergentes ont été exprimées sur un vaste ensemble de questions, et notamment :

- le champ d'application ;
- la nécessité d'inclure les captures qui ne sont actuellement pas couvertes par la Résolution 19/01 ;
- le traitement des États développés et des petits États insulaires en développement, en termes d'application des réductions des captures ;
- les niveaux de réductions des captures à appliquer et leur fondement scientifique ;
- l'impact des réductions des captures sur les pêcheries à petite échelle ou de subsistance ; un éventuel traitement distinct des captures artisanales et industrielles ;
- la façon de traiter les problèmes de non-application, et comment traiter les Membres qui ont respecté les réductions des captures indiquées dans la Résolution 19/01 par rapport à ceux qui ne l'ont pas fait ;
- la façon de traiter les Membres dans le cadre du processus de développement de leurs flottilles ;
- l'utilisation des navires de ravitaillement ;
- un échéancier plausible pour la déclaration des captures et les méthodes de vérification des captures ;
- le traitement des États côtiers avec de faibles captures au regard de leurs droits en tant qu'État côtier ;
- la façon de différencier les Membres non-assujettis aux réductions des captures indiquées dans la Résolution 19/01 qui ont augmenté leurs captures depuis 2014 et ceux qui les ont réduites.

27. Il est apparu évident que la grande différence d'opinion entre les Membres quant au champ d'application, à savoir s'il devrait continuer d'exclure les navires de moins de 24 m opérant dans les ZEE, serait un point fondamental à résoudre. La Commission a noté qu'elle ne pouvait pas envisager des points intermédiaires entre le maintien de l'exemption actuelle et l'inclusion des captures non couvertes par la Résolution actuelle en raison d'un manque d'informations relatives aux captures des navires <24 m LHT. Afin de mieux comprendre les pêcheries à petite échelle d'albacore, et d'examiner éventuellement un nouveau seuil auquel le pourcentage d'exemption serait inférieur au niveau actuel tout en exemptant les navires de pêche artisanale, la Commission **A ENCOURAGÉ** les Membres à soumettre des informations sur les captures réalisées par ces navires, notamment ceux de moins de 10 m et de moins de 15 m LHT pour 2019 et d'autres années dans la mesure du possible. La Commission **A DEMANDÉ** au Secrétariat de coordonner cette activité d'ici le 1er mai 2021. La Commission a confirmé que le lancement de ces travaux ne préjuge pas de la position de tout Membre sur l'application.

## 5.5 Discussion sur la Proposition A

**IOTC-2021-SS4-PropA Rev1 Sur une taille minimale de référence à des fins de conservation pour l'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI**

28. Aucun consensus ne s'est dégagé sur cette proposition qui a été reportée. La Commission a encouragé les promoteurs de la proposition à collaborer avec un plus grand nombre de Membres et à prendre en considération les exigences actuelles prévues au titre de la Résolution 19/05 *Sur une interdiction des rejets de patudo, de listao, d'albacore (et une recommandation pour les espèces non-cibles) capturés par les senneurs dans la zone de compétence de la CTOI* dans toute future version de la proposition.

## 5.6 Discussion sur la Proposition D

**IOTC-2021-SS4-PropD Sur la gestion des Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) dans la zone de compétence de la CTOI**

29. La Commission **A RAPPELÉ** que la MCG actuelle relative aux DCP, la Résolution 19/02 *Procédures pour un plan de gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP)*, a été mise en œuvre en 2020 et que les résultats de cette MCG doivent être examinés par la Commission en 2022.

30. La Commission **A NOTÉ** que la PropD visait à appliquer de nouvelles restrictions au nombre de DCP et de navires de ravitaillement de sorte à réduire la mortalité des albacores juvéniles, étant donné que cet aspect n'était pas inclus dans la PropB ou la PropC.
31. Suite aux discussions de la Commission, une PropD\_Rev1 a été élaborée. Cependant, après avoir reçu des signaux mitigés de la part des Membres de la Commission lors de l'examen de cette révision, un groupe de travail informel a été mis en place pour travailler plus avant sur divers éléments de la proposition. Le groupe de travail a conclu ses travaux sans parvenir à un nouvel accord sur les principes de base de la proposition et les promoteurs de la proposition ont convenu de la reporter et de poursuivre les travaux et de collaborer en vue d'une proposition révisée pendant la période intersessions.
32. La Commission **A PRIS NOTE** de la déclaration de l'Inde en ce qui concerne les activités à grande échelle de navires de pêche non-autorisés en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI (Appendice 2).

**En ce qui concerne la voie à suivre**

33. La Commission **A NOTÉ** avec regret qu'elle n'avait pas adopté de mesure de conservation et de gestion pour l'albacore à la SS4 mais a noté que des progrès importants avaient été réalisés dans la compréhension des diverses positions des Membres sur un vaste ensemble de questions complexes. La Commission **A également NOTÉ** qu'il restait encore du temps étant donné que la MCG doit être adoptée pour mise en œuvre en 2022.
34. À cet effet, la Commission **A CONVENU** de soutenir un dialogue intersessions plus approfondi sur l'albacore et de mettre en œuvre le programme de travail suivant :

- Le 1<sup>er</sup> Vice-président, en coopération avec le 2<sup>ème</sup> Vice-président, dirigera un groupe de travail intersessions avec les Chefs de délégations.
- Les CPC seront encouragées à soumettre les données des captures réalisées par les navires de 15 mètres, de 10 mètres et moins, pouvant être attribuées aux ZEE et aux eaux territoriales dans la mesure du possible. Les données pour 2019, et de préférence pour d'autres années, devraient être déclarées dans un modèle qui sera fourni par le Secrétariat (le Secrétariat adressera une lettre de demande aux CPC).
- Les données de capture d'albacore pour 2020 (provisoires s'il y a lieu) seront soumises plus tôt que d'habitude, d'ici le 1<sup>er</sup> mai, pour examen au GTTT (réunion PD, 10-14 mai).
- Une réunion des Chefs de délégations sera convoquée pour tenir des discussions initiales sur les données de captures et une proposition révisée (la Prop E actuellement). Notant que toute proposition devrait être soumise 30 jours avant la réunion annuelle (le 8 mai).
- La S25 examinera une Résolution révisée pour l'albacore.
- Le Secrétariat préparera un tableau affichant le volume de capture par chaque CPC par type d'engin, l'application des mesures actuelles relatives à l'albacore et la situation de remboursement le cas échéant (année de référence 2019 et 2020).

mars	mai	juin
Avant le 19 mars Le Secrétaire exécutif adresse la demande de données	1 <sup>er</sup> mai <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les CPC sont encouragées à soumettre les données demandées lorsque disponibles ; et</li> <li>• Les CPC sont également encouragées à indiquer la raison si les données ne peuvent pas être soumises – mais cela n'est pas obligatoire. Les données de captures pour 2020 seront soumises lorsque disponibles pour examen du GTTT (PD).</li> </ul> <p>À décider</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réunion des Chefs de délégations est convoquée pour tenir des discussions initiales sur une proposition révisée relative à l'albacore</li> </ul>	La S25 examinera une Résolution révisée pour l'albacore.

35. La Commission a fait part de ses préoccupations quant au fait que l'Iran n'a pas participé à la Commission ces dernières années et n'a pas respecté la réduction des captures indiquée dans la Résolution 19/01, étant donné que la pêcherie de filet maillant d'Iran est l'une des pêcheries d'albacore les plus importantes de l'Océan Indien. La Commission **A DEMANDÉ** à la Vice-présidente d'adresser un courrier à l'Iran, au nom de la Commission, et de lui demander d'assister à la Session annuelle (S25). La Commission **A** également **DEMANDÉ** au Secrétariat d'explorer des possibilités pour faciliter la participation de l'Iran.
36. La Présidente **A ENCOURAGÉ** toutes les CPC à continuer à contribuer à l'élaboration d'autres propositions de mesures de conservation et de gestion au cours de la période intersessions.

## 6. Listao

37. À sa 24<sup>ème</sup> Session (2020), la Commission a noté que les captures totales de listao en 2018 (607 701 t) étaient de 30 % supérieures à la limite de capture générée par la règle d'exploitation (470 029 t) et a convenu qu'elle devrait envisager de pallier les insuffisances relatives à la règle d'exploitation du listao, en particulier le paragraphe 11 de la Résolution 16/02.
38. En l'absence de document relatif au listao soumis à la Commission en vue de la SS4, et en raison de l'accent placé par la réunion sur l'albacore, la Commission n'a pas tenu de discussion substantielle sur la question susmentionnée. Néanmoins, la Commission **A ENCOURAGÉ** les principaux Membres capturant le listao à soumettre une proposition à la session annuelle du mois de juin 2021.

## 7. Autres questions

39. Le Secrétaire exécutif a informé la réunion que le Gouvernement des Seychelles rouvre le pays aux visiteurs, indépendamment de leur situation vaccinale, à compter du 25 mars 2021. Il a également averti que le Secrétariat ne pouvait actuellement pas organiser de réunion de la Commission entièrement présentielle aux Seychelles en raison du manque de salle de réunion de taille adaptée sur l'île et des exigences actuelles de distanciation sociale, mais qu'il pourrait être possible de tenir une réunion hybride composée des Chefs de délégation +1 uniquement, avec les autres membres des délégations et les observateurs connectés via Zoom.
40. Certains Membres ont suggéré d'envisager, à la place, une réunion des Chefs de délégation + 3 ou 4 car l'approche hybride poserait des problèmes pour les consultations internes. Certains Membres ont indiqué qu'à l'heure actuelle il était hautement improbable qu'ils puissent participer à une réunion de cette nature et la Commission **A CONVENU** de reporter au 30 avril sa décision quant à savoir si la 25<sup>ème</sup> Session et les réunions associées se tiendraient en présentiel ou par vidéo-conférence.

## 8. Adoption du rapport de la 4<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Commission

41. Le rapport de la 4<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Commission des Thons de l'Océan Indien (IOTC-2021-SS4-R) **A ÉTÉ ADOPTÉ** par correspondance le 19 avril 2021.

## APPENDICE 1.

## LISTE DES PARTICIPANTS

**VICE-PRÉSIDENT**

Ms. Jung-re Riley Kim  
Ministry of Oceans and Fisheries  
[riley1126@korea.kr](mailto:riley1126@korea.kr)

**AUSTRALIE****Chef de délégation**

Mr George Day  
Department of Agriculture, Water  
and the Environment  
[George.Day@awe.gov.au](mailto:George.Day@awe.gov.au)

**Suppléant**

Ms Kerrie Robertson  
Department of Agriculture, Water  
and the Environment  
[Kerrie.Robertson@awe.gov.au](mailto:Kerrie.Robertson@awe.gov.au)

**Conseiller/s**

Mr Patrick Sachs  
Department of Agriculture, Water  
and the Environment  
[Patrick.Sachs@awe.gov.au](mailto:Patrick.Sachs@awe.gov.au)

Dr Don Bromhead

Department of Agriculture, Water  
and the Environment  
[Don.Bromhead@awe.gov.au](mailto:Don.Bromhead@awe.gov.au)

Ms Alex Edgar

Department of Agriculture, Water  
and the Environment  
[Alex.Edgar@agriculture.gov.au](mailto:Alex.Edgar@agriculture.gov.au)

Ms Lauren Burke

Attorney-General's Department  
[Lauren.Burke@awe.gov.au](mailto:Lauren.Burke@awe.gov.au)

Mr Trent Timmiss

Australian Fisheries Management  
Authority  
[trent.timmiss@afma.gov.au](mailto:trent.timmiss@afma.gov.au)

Dr Ashley Williams

Commonwealth Scientific and  
Industrial Research Organisation  
[Ashley.Williams@csiro.au](mailto:Ashley.Williams@csiro.au)

Mr Terry Romaro OAM

Ship Agencies Australia  
[terry@saa.com.au](mailto:terry@saa.com.au)

Mr Kim Newbold

Western Tuna and Billfish Fishery  
[knewbold@wn.com.au](mailto:knewbold@wn.com.au)

Dr Md Saiful Karim

Queensland University of  
Technology  
[mdsaiful.karim@qut.edu.au](mailto:mdsaiful.karim@qut.edu.au)

Professor Quentin Hanich  
University of Wollongong  
[hanich@uow.edu.au](mailto:hanich@uow.edu.au)

Mr. Josh Fielding  
Australian Fisheries Management  
Authority  
[Joshua.fielding@afma.gov.au](mailto:Joshua.fielding@afma.gov.au)

Mr Bert Boschetti  
Latitude Fisheries Pty Ltd  
[mandare@westnet.com.au](mailto:mandare@westnet.com.au)

**BANGLADESH****Chef de délégation**

Mr. Shoukot Chowdhury  
Department of Fisheries  
[shoukot2014@gmail.com](mailto:shoukot2014@gmail.com)

**CHINE****Chef de délégation**

Mr. Jiangfeng Zhu  
Ministry of Agriculture and Rural  
Affairs  
[bofdwf@126.com](mailto:bofdwf@126.com)

**Suppléant**

Mr. Xiaobing Liu  
Shanghai Ocean University  
xiaobing.liu@hotmail.com

**Conseiller/s**

Mr. Liuxiong Xu  
Shanghai Ocean University  
[lxu@shou.edu.cn](mailto:lxu@shou.edu.cn)

Ms. Mengjie Xiao  
China Overseas Fisheries  
Association  
[xiaomengjie1128@126.com](mailto:xiaomengjie1128@126.com)

**COMORES****Chef de délégation**

Mr. Said Boina  
Direction Générale des Ressources  
Halieutiques  
[dalaili@live.fr](mailto:dalaili@live.fr)

**Suppléant**

Mr. Maaloumi Abdou Ali  
Direction Générale des Ressources  
Halieutiques  
[cmaaloumi@yahoo.fr](mailto:cmaaloumi@yahoo.fr)

**ÉRYTHRÉE**

Absent

**UNION EUROPÉENNE****Chef de délégation**

Mr. Marco Valletta  
European Commission  
Directorate General for Maritime  
Affairs and Fisheries  
[marco.valletta@ec.europa.eu](mailto:marco.valletta@ec.europa.eu)

**Suppléant**

Ms. Laura Marot  
European Commission  
Directorate General for Maritime  
Affairs and Fisheries  
[laura.marot@ec.europa.eu](mailto:laura.marot@ec.europa.eu)

**Conseiller/s**

Mr. Franco Biagi  
European Commission  
Directorate General for Maritime  
Affairs and Fisheries  
[franco.biagi@ec.europa.eu](mailto:franco.biagi@ec.europa.eu)

Mr. Gorka Merino

European Union  
[gmerino@azti.es](mailto:gmerino@azti.es)

Ms. Maria Ferrara

European Commission  
Directorate General for Maritime  
Affairs and Fisheries  
[maria.ferrara@ec.europa.eu](mailto:maria.ferrara@ec.europa.eu)

Mr. Hervé Delsol

Delegation of the European Union  
to the Republic of Mauritius,  
and the Republic of Seychelles  
[herve.delsol@eeas.europa.eu](mailto:herve.delsol@eeas.europa.eu)

Ms. Charlotte Gobin

Delegation of the European Union  
to Kenya  
[charlotte.gobin@eeas.europa.eu](mailto:charlotte.gobin@eeas.europa.eu)

Ms. Monica Gamba

Council of the European Union,  
Directorate-General Agriculture,  
Fisheries, Social Affairs and Health  
[monica.gamba@trn.consilium.europa.eu](mailto:monica.gamba@trn.consilium.europa.eu)

Ms. Larissa Ogertschnig

Council of the European Union,  
Directorate-General Agriculture,  
Fisheries, Social Affairs and Health  
[larissa.ogertschnig@consilium.europa.eu](mailto:larissa.ogertschnig@consilium.europa.eu)

Mr. Antonio Lizcano European Union <a href="mailto:alizcano@mapa.es">alizcano@mapa.es</a>	European Union <a href="mailto:anais.melard@agriculture.gouv.fr">anais.melard@agriculture.gouv.fr</a>	European Union <a href="mailto:iteixeira@dgrm.mm.gov.pt">iteixeira@dgrm.mm.gov.pt</a>
Ms. Teresa Molina European Union <a href="mailto:tmolina@mapa.es">tmolina@mapa.es</a>	Mr. Jérôme Lafon European Union <a href="mailto:jerome.lafon@developpement-durable.gouv.fr">jerome.lafon@developpement-durable.gouv.fr</a>	Ms. Vanessa Barros European Union <a href="mailto:vbarros@dgrm.mm.gov.pt">vbarros@dgrm.mm.gov.pt</a>
Ms. Elena Consuegra European Union <a href="mailto:econsuegra@mapa.es">econsuegra@mapa.es</a>	Ms. Rosalie Crespin European Union <a href="mailto:rcrespin@comite-peches.fr">rcrespin@comite-peches.fr</a>	Ms. Juana Parada European Union <a href="mailto:direccion@orpagu.com">direccion@orpagu.com</a>
Ms. Gloria Del Cerro European Union <a href="mailto:gcerro@mapa.es">gcerro@mapa.es</a>	Mr. Christophe Frontfreyde European Union <a href="mailto:christophe.frontfreyde@ofb.gouv.fr">christophe.frontfreyde@ofb.gouv.fr</a>	Mr. Benoît Marcoux European Commission, Directorate General for Maritime Affairs and Fisheries <a href="mailto:ben.mrcx@gmail.com">ben.mrcx@gmail.com</a>
Ms. Lucia Sarricolea European Union <a href="mailto:lsarricolea@mapa.es">lsarricolea@mapa.es</a>	Ms. Anna Szegvari-Mas European Union <a href="mailto:anna.szegvari-mas@cr-reunion.fr">anna.szegvari-mas@cr-reunion.fr</a>	Mr. Jose Carlos Baez European Union <a href="mailto:josecarlos.baez@ieo.es">josecarlos.baez@ieo.es</a>
Mr. Julio Morón European Union <a href="mailto:julio.moron@opagac.org">julio.moron@opagac.org</a>	Mr. Michel Goujon European Union <a href="mailto:mgoujon@orthongel.fr">mgoujon@orthongel.fr</a>	Ms. Emma Soto European Union <a href="mailto:emma.soto@europarl.europa.eu">emma.soto@europarl.europa.eu</a>
Mr. Miguel Herrera European Union <a href="mailto:miguel.herrera@opagac.org">miguel.herrera@opagac.org</a>	Mr. Adrien de Chomerau European Union <a href="mailto:adechomereau@sapmer.com">adechomereau@sapmer.com</a>	Ms. Alexandra Maufroy Adviser <a href="mailto:amaufroy@orthongel.fr">amaufroy@orthongel.fr</a>
Mr. Jonatan Arrien European Union <a href="mailto:jonatan@inpesca.com">jonatan@inpesca.com</a>	Mr. Anthony Signour European Union <a href="mailto:asignour@sapmer.com">asignour@sapmer.com</a>	<b>FRANCE (TOM)</b> <b>Chef de délégation</b> Ms. Alice Boiffin Direction des pêche maritimes et de l'aquaculture <a href="mailto:alice.boiffin@agriculture.gouv.fr">alice.boiffin@agriculture.gouv.fr</a>
Mr. Borja Soroa European Union <a href="mailto:borjasoroa@pevasa.es">borjasoroa@pevasa.es</a>	Mr. Laurent Pinault European Union <a href="mailto:lpinault@sapmer.com">lpinault@sapmer.com</a>	<b>Suppléant</b> Ms. Camille Servetto Direction générales des outre-mer <a href="mailto:camille.servetto@outre-mer.gouv.fr">camille.servetto@outre-mer.gouv.fr</a>
Mr. Xabier Urrutia European Union <a href="mailto:xabierurrutia@pevasa.es">xabierurrutia@pevasa.es</a>	Ms. Armelle Denoize European Union <a href="mailto:adenoize@sapmer.com">adenoize@sapmer.com</a>	<b>Conseiller/s</b> Mr. Vincent ABT Ambassade de France au Kenya <a href="mailto:vincent.abt@dgtresor.gouv.fr">vincent.abt@dgtresor.gouv.fr</a>
Mr. Jon Zulueta European Union <a href="mailto:jon@atunsa.com">jon@atunsa.com</a>	Mr. Diederik Parlevliet European Union <a href="mailto:dpa@pp-group.eu">dpa@pp-group.eu</a>	<b>INDE</b> <b>Chef de délégation</b> Mr. J. Balaji Department of Fisheries <a href="mailto:jsfy@nic.in">jsfy@nic.in</a>
Mr. Anertz Muniategi European Union <a href="mailto:anertz@anabac.org">anertz@anabac.org</a>	Mr. Pierre-alain Carré European Union <a href="mailto:pierrealain.carre@cfto.fr">pierrealain.carre@cfto.fr</a>	<b>Suppléant</b> Mr. L. Ramalingam Department of Fisheries
Mr. Nekane Alzorriz European Union <a href="mailto:nekane@anabac.org">nekane@anabac.org</a>	Mr. Arie Guilt European Union <a href="mailto:argu@pp-group.eu">argu@pp-group.eu</a>	
Mr. Philippe Lintanf European Union <a href="mailto:philippe.lintanf@agriculture.gouv.fr">philippe.lintanf@agriculture.gouv.fr</a>	Ms. Sarah Le Couls European Union <a href="mailto:sarah.lecouls@cfto.fr">sarah.lecouls@cfto.fr</a>	
MS. Anaïs Mélard	Ms. Isabel Teixeira	

[dg-fsi-mah@nic.in](mailto:dg-fsi-mah@nic.in)

**Conseiller/s**

Mr. I. A. Siddiqui  
Department of Fisheries  
[ia.siddiqui@gov.in](mailto:ia.siddiqui@gov.in)

Mr. Sijo P. Varghese  
Department of Fisheries  
[varghesefsi@hotmail.com](mailto:varghesefsi@hotmail.com)

Mr. Sethuraman  
Ramachandran Department of Fisheries  
[fsikochi@yahoo.co.in](mailto:fsikochi@yahoo.co.in)

Ms. Prathibha Rohit  
Department of Fisheries  
[prathibharohit@gmail.com](mailto:prathibharohit@gmail.com)

Mr. Shubhadeep Ghosh  
Department of Fisheries  
[subhadeep\\_1977@yahoo.com](mailto:subhadeep_1977@yahoo.com)

Mr. E.M. Abdussamad  
Department of Fisheries  
[emasamadg@gmail.com](mailto:emasamadg@gmail.com)

Mr. Sanjay Pandey  
Department of Fisheries  
[sanjay.rpandey@gov.in](mailto:sanjay.rpandey@gov.in)

Mr. S. Surya  
Department of Fisheries  
[revandasurya@gmail.com](mailto:revandasurya@gmail.com)

**INDONÉSIE**

**Chef de délégation**

Ms. Putuh Suadela  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
[putuhsuadela@gmail.com](mailto:putuhsuadela@gmail.com)

**Suppléant**

Mr. Wudianto  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
[wudianto59@gmail.com](mailto:wudianto59@gmail.com)

**Conseiller/s**

Mr. Indra Jaya  
National Committee on Fish Stock Assessment  
[indrajaya123@gmail.com](mailto:indrajaya123@gmail.com)

Mr. Nilanto Perbowo

Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
[perbowon@kkp.go.id](mailto:perbowon@kkp.go.id)

Mr. Hary Christijanto  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
[hchristijanto@yahoo.com](mailto:hchristijanto@yahoo.com)

Mr. Ardiansyah Hasyim  
Coordinating Ministry for Maritime Affairs and Investments  
[ardiansyahasyim@gmail.com](mailto:ardiansyahasyim@gmail.com)

Mr. Zulkarnaen Fahmi  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
[fahmi.p4ksi@gmail.com](mailto:fahmi.p4ksi@gmail.com)

Ms. Rikrik Rahardian  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
[rikrik.rahadian@kkp.go.id](mailto:rikrik.rahadian@kkp.go.id)

Ms. Riana Handayani  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
[daya139@yahoo.co.id](mailto:daya139@yahoo.co.id)

Ms. Mumpuni Cyntia Pratiwi  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
[mumpuni.cpratiwi@gmail.com](mailto:mumpuni.cpratiwi@gmail.com)

Mr. Jimmi  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
[jimmi@kkp.go.id](mailto:jimmi@kkp.go.id)

Mr. Muhamad Anas  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
[mykalambe@yahoo.com](mailto:mykalambe@yahoo.com)

Mr. Hendri Kurniawan  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
[hendrikur16@gmail.com](mailto:hendrikur16@gmail.com)

Mr. Yayan Hernuryadin  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
[yhernuryadin@gmail.com](mailto:yhernuryadin@gmail.com)

Ms. Sri Patmiarsih  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
[sripatmiarsih@gmail.com](mailto:sripatmiarsih@gmail.com)

Mr. Edwison Setya Firmana  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
[edwisonsf@gmail.com](mailto:edwisonsf@gmail.com)

Mr. Satya Mardi  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
[satyamardi18@gmail.com](mailto:satyamardi18@gmail.com)

Ms. Saraswati  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
[cacasaras@gmail.com](mailto:cacasaras@gmail.com)

Mr. Muhammad Febrianoer  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
[mfebrianoer@gmail.com](mailto:mfebrianoer@gmail.com)

Mr. Alza Rendian  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
[alzarendian@gmail.com](mailto:alzarendian@gmail.com)

Ms. Aggraeni Ashory Suryani  
Coordinating Ministry for Maritime Affairs and Investments  
[ashory.anggraenisuryani@gmail.com](mailto:ashory.anggraenisuryani@gmail.com)

Mr. Ridho Rahmadi  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
[ridhorahmadi94@gmail.com](mailto:ridhorahmadi94@gmail.com)

**IRAN, RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'**  
Absent

**JAPON**

**Chef de délégation**

Mr. Shingo Ota  
Fisheries Agency  
[shingo\\_ota810@maff.go.jp](mailto:shingo_ota810@maff.go.jp)

**Suppléant**

Ms. Miwako Takase  
Fisheries Agency  
[miwako\\_takase170@maff.go.jp](mailto:miwako_takase170@maff.go.jp)

**Conseiller/s**

Mr. Yuki Morita  
Fisheries Agency  
[yuki\\_morita470@maff.go.jp](mailto:yuki_morita470@maff.go.jp)

Ms. Mako Iioka  
Fisheries Agency  
[mako\\_iioka540@maff.go.jp](mailto:mako_iioka540@maff.go.jp)



Mr. Takayuki Matsumoto  
Fisheries Resources Institute  
[matumot@affrc.go.jp](mailto:matumot@affrc.go.jp)

Mr. Toshihide Kitakado  
Tokyo University of Science and  
Technology  
[kitakado@kaiyodai.ac.jp](mailto:kitakado@kaiyodai.ac.jp)

Mr. Kiyoshi Katsuyama  
Japan Tuna Fisheries Cooperative  
Association  
[yoshida@japantuna.or.jp](mailto:yoshida@japantuna.or.jp)

Mr. Yuji Uozumi  
Japan Tuna Fisheries  
Cooperative Association  
[uozumi@japantuna.or.jp](mailto:uozumi@japantuna.or.jp)

Mr. Hiroyuki Yoshida  
Japan Tuna Fisheries Cooperative  
Association  
[yoshida@japantuna.or.jp](mailto:yoshida@japantuna.or.jp)

Mr. Hiroyuki Izumi  
Japan Tuna Fisheries Cooperative  
Association  
[izumi@japantuna.or.jp](mailto:izumi@japantuna.or.jp)

Mr. Akihito Fukuyama  
Japan Far Seas Purse Seine Fishing  
Association  
[japan@kaimaki.or.jp](mailto:japan@kaimaki.or.jp)

Mr. Minoru Honda  
Japan Far Seas Purse Seine Fishing  
Association  
[honda@kaimaki.or.jp](mailto:honda@kaimaki.or.jp)

Mr. Toshihiro Hasegawa  
Japan Far Seas Purse Seine Fishing  
Association  
[hasegawa@kaimaki.or.jp](mailto:hasegawa@kaimaki.or.jp)

Mr. Shunji Fujiwara  
Overseas Fishery Cooperation  
Foundation of Japan  
[roku.pacific@gmail.com](mailto:roku.pacific@gmail.com)

## KENYA

### Chef de délégation

Mr. Daniel Mungai  
State Department for Fisheries,  
Aquaculture and the Blue  
Economy  
[karemeri@gmail.com](mailto:karemeri@gmail.com)

### Suppléant

Ms. Lucy Obungu  
State Department for Fisheries,  
Aquaculture and the Blue  
Economy  
[Lucyobungu@yahoo.com](mailto:Lucyobungu@yahoo.com)

### Conseiller/s

Ms. Elizabeth Mueni  
State Department for Fisheries,  
Aquaculture and the Blue  
Economy  
[emuenibf@yahoo.com](mailto:emuenibf@yahoo.com)

Mr. Stephen Ndegwa  
State Department for Fisheries,  
Aquaculture and the Blue  
Economy  
[ndegwafish@yahoo.com](mailto:ndegwafish@yahoo.com)

Mr. Benedict Kiilu  
State Department for Fisheries,  
Aquaculture and the Blue  
Economy  
[kiilub@yahoo.com](mailto:kiilub@yahoo.com)

## CORÉE

### Chef de délégation

Mr. Il-Kang Na  
Ministry of Oceans and Fisheries  
[ikna@korea.kr](mailto:ikna@korea.kr)

### Suppléant

Mr. Tae-hoon Won  
Korea Overseas Fisheries  
Cooperation Center  
[4indamorning@kofci.org](mailto:4indamorning@kofci.org)

### Conseiller/s

Mr. Jae Hwa (Jay) Lee  
Dongwon Industries Co., Ltd.  
[jhlee33@dongwon.com](mailto:jhlee33@dongwon.com)

Mr. Junghoon Hwang  
Dongwon Fisheries Co., Ltd.  
[jhh@dwsusan.com](mailto:jhh@dwsusan.com)

Mr. Jinseok Park  
Sajo Industries Co., Ltd.  
[goodtime9@sajo.co.kr](mailto:goodtime9@sajo.co.kr)

Seung hyun Choo  
Sajo Industries Co., Ltd.  
[shc1980@sajo.co.kr](mailto:shc1980@sajo.co.kr)

Mr. Bongjun Choi

Korea Overseas Fisheries  
Association  
[bj@kosfa.org](mailto:bj@kosfa.org)

Mr. Sangjin Baek  
Korea Overseas Fisheries  
Association  
[sjbaek@kosfa.org](mailto:sjbaek@kosfa.org)

## MADAGASCAR

### Chef de délégation

Mr. Njaka Ratsimanarisoa  
Ministère de l'Agriculture, de  
l'Elevage et de la Pêche  
[njakka@gmail.com](mailto:njakka@gmail.com)

### Suppléant

Mr. Antoine Rasolomampionona  
Service d'appui au  
Développement de la Pêche  
Industrielle  
[lovastat.mrhp@gmail.com](mailto:lovastat.mrhp@gmail.com)

## MALAISIE

### Chef de délégation

Mr. Arthur Besther Sujang  
Department of Fisheries  
[arthur@dof.gov.my](mailto:arthur@dof.gov.my)

## MALDIVES

### Chef de délégation

Mr. Adam Ziyad  
Ministry of Fisheries, marine  
Resources and Agriculture  
[adam.ziyad@fishagri.gov.mv](mailto:adam.ziyad@fishagri.gov.mv)

### Suppléant

Mr. Hussain Sinan  
Ministry of Fisheries, marine  
Resources and Agriculture  
[hsinan@gmail.com](mailto:hsinan@gmail.com)

### Conseiller/s

Ms. Aminath Lubna  
Ministry of Fisheries, marine  
Resources and Agriculture  
[aminath.lubna@fishagri.gov.mv](mailto:aminath.lubna@fishagri.gov.mv)

Mr. Ahmed Shifaz  
Ministry of Fisheries, marine  
Resources and Agriculture  
[ahmed.shifaz@fishagri.gov.mv](mailto:ahmed.shifaz@fishagri.gov.mv)

Ms. Munshida Ibrahim  
Ministry of Fisheries, marine  
Resources and Agriculture  
[munshida.ibrahim@fishagri.gov.mv](mailto:munshida.ibrahim@fishagri.gov.mv)

Ms. Hawwa Raufath  
Ministry of Fisheries, marine  
Resources and Agriculture  
[raufath.nizar@fishagri.gov.mv](mailto:raufath.nizar@fishagri.gov.mv)

Ms. Maleeha Haleem  
Ministry of Fisheries, marine  
Resources and Agriculture  
[maleeha.haleem@fishagri.gov.mv](mailto:maleeha.haleem@fishagri.gov.mv)

Mr. Mohamed Ahusan  
Maldives Marine Research  
Institute  
[mohamed.ahusan@mmri.gov.mv](mailto:mohamed.ahusan@mmri.gov.mv)

Mr. Mohammed Shimal  
Maldives Marine Research  
Institute  
[mohamed.shimal@mmri.gov.mv](mailto:mohamed.shimal@mmri.gov.mv)

Mr. Umar Jamaal  
Maldives Seafood Processors and  
Exporters Association  
[umar@oseafood.com](mailto:umar@oseafood.com)

Ms. Shafin Ahmed  
Bigfish Maldives  
[shafin@bigfish.mv](mailto:shafin@bigfish.mv)

Mr. Hussain Afeef  
Ensis Fisheries Pvt Ltd  
[hussain@ensisgroup.com](mailto:hussain@ensisgroup.com)

Mr. Yasir Waheed  
Cypra Marine Foods Pvt Ltd  
[ceo@cypreamarinefoods.com](mailto:ceo@cypreamarinefoods.com)

#### MAURICE

##### **Chef de délégation**

Mr. Virendra. K.Daby  
Ministry of Blue Economy, Marine  
Resources, Fisheries  
[vdaby@govmu.org](mailto:vdaby@govmu.org)

##### **Suppléant**

Mr. D.Norungee  
Ministry of Blue Economy, Marine  
Resources, Fisheries  
[dnorungee@gmail.com](mailto:dnorungee@gmail.com)

##### **Conseiller/s**

Ms. Meera Koonjul  
Ministry of Blue Economy, Marine  
Resources, Fisheries  
[mkoonjul@govmu.org](mailto:mkoonjul@govmu.org)

Ms. Shiu Ching Young Kim Fat  
Minister Counselor  
[syoung-kim-fat@govmu.org](mailto:syoung-kim-fat@govmu.org)

Ms. Annabelle Ombrassine  
Principal State Counsel  
[aombrasine@govmu.org](mailto:aombrasine@govmu.org)

Mr. L Sewtohol  
First Secretary  
[rsewtohol@govmu.org](mailto:rsewtohol@govmu.org)

Mrs. Lilowtee Rajmun-Jooseery  
MEXA  
[lilowtee@mexa.intnet.mu](mailto:lilowtee@mexa.intnet.mu)

Ms. Veronique Garrioch  
IBL Seafood  
[vgarrioch@iblseafood.com](mailto:vgarrioch@iblseafood.com)

Mr. Andrew Conway  
IBL Seafood  
[andrew.conway@princes.co.uk](mailto:andrew.conway@princes.co.uk)

#### MOZAMBIQUE

Absent

#### OMAN

##### **Chef de délégation**

Mr. Abdulaziz Almarzouqi  
National Fisheries Administration  
[aa.almarzouqi@ymail.com](mailto:aa.almarzouqi@ymail.com)

##### **Suppléant**

Mr. Almuatasam Alhabsi  
National Fisheries Administration  
[Muatasim4@hotmail.com](mailto:Muatasim4@hotmail.com)

#### PAKISTAN

##### **Chef de délégation**

Mr. Farhan Khan  
Assistant Fisheries Development  
Commissioner  
[farhankhan704@gmail.com](mailto:farhankhan704@gmail.com)

#### PHILIPPINES

##### **Chef de délégation**

Mr. Benjamin Tabios  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[benjotabios@gmail.com](mailto:benjotabios@gmail.com)

##### **Suppléant**

Mr. Rafael Ramiscal  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[rv\\_ram55@yahoo.com](mailto:rv_ram55@yahoo.com)

##### **Conseiller/s**

Mr. Sammy Malvas

Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[smalvas.bfar@gmail.com](mailto:smalvas.bfar@gmail.com)

Mr. Michael Andayog  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[mykill\\_22z@yahoo.com](mailto:mykill_22z@yahoo.com)

Ms. Jennifer Viron  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[jennyviron@gmail.com](mailto:jennyviron@gmail.com)

Ms. Marlo Demo-os  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[mbdemoos@gmail.com](mailto:mbdemoos@gmail.com)

Ms. Beverly San Juan  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[beyesanjuan@gmail.com](mailto:beyesanjuan@gmail.com)

Mr. Isidoro Tanangonan  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[sidtango.bfar@gmail.com](mailto:sidtango.bfar@gmail.com)

Ms. Maria-Joy Mabanglo  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[mj.mabanglo@gmail.com](mailto:mj.mabanglo@gmail.com)

#### SEYCHELLES

##### **Chef de délégation**

Mr. Roy Clarisse  
Ministry of Fisheries  
[rclarisse@gov.sc](mailto:rclarisse@gov.sc)

##### **Suppléant**

Mr. Vincent Lucas  
Seychelles Fishing Authority  
[vlucas@sfa.sc](mailto:vlucas@sfa.sc)

##### **Conseiller/s**

Ms. Sheriffa Morel  
Ministry of Fisheries  
[sheriffamorel@gov.sc](mailto:sheriffamorel@gov.sc)

Mr. Tony Lazazzara  
Thai Union  
[Tony.Lazazzara@thaiunion.com](mailto:Tony.Lazazzara@thaiunion.com)

Mr. Jose Luis Jauregui  
Hartswater Ltd  
[jljauregui@echebasta.com](mailto:jljauregui@echebasta.com)

Mr. Julien Marques  
Hartswater Ltd  
[Julen@echebatar.com](mailto:Julen@echebatar.com)

Mr. Ian Scott  
Hartswater Ltd  
[ianroysscott@yahoo.com](mailto:ianroysscott@yahoo.com)

Mr. Howard Tan  
Deep Sea Fisheries  
[howardt2@gmail.com](mailto:howardt2@gmail.com)

Mr. Steve Lin  
Deep Sea Fisheries  
[Yhsl1011@gmail.com](mailto:Yhsl1011@gmail.com)

Mr. Anthony Savy  
Aquarius shipping  
[anthony.savy@aquarius.sc](mailto:anthony.savy@aquarius.sc)

Mr. Selwyn Edmond  
INPESCA  
[Selwyn.edmond@inpesca.com](mailto:Selwyn.edmond@inpesca.com)

Mr. Peter Purvis  
Hunt Deltel  
[Legal@huntedtel.com](mailto:Legal@huntedtel.com)

**SIERRA LEONE**  
Absent

**SOMALIE**  
**Chef de délégation**  
Mr. Mohamad Abdullahi  
Ministry of fisheries and Marine  
Resources  
[dg@mfmr.gov.so](mailto:dg@mfmr.gov.so)

Mr. Abdirahman Osman  
Ministry of fisheries and Marine  
Resources  
[Aosman.mfmr@gmail.com](mailto:Aosman.mfmr@gmail.com)

**AFRIQUE DU SUD**  
**Chef de délégation**  
Mr. Saasa Pheeha  
Department of Environment,  
Forestry and Fisheries  
[SaasaP@daff.gov.za](mailto:SaasaP@daff.gov.za)

**Suppléant**  
Mr. Qaiyso Mketsu  
Department of Environment,  
Forestry and Fisheries  
[gayisomk@daff.gov.za](mailto:gayisomk@daff.gov.za)

**Conseiller/s**  
Mr. David Wilson

Expert  
[davetroywilson@gmail.com](mailto:davetroywilson@gmail.com)

Dr. Denham Parker  
Department of Fisheries & Aquatic  
Resources  
[DenhamP@daff.gov.za](mailto:DenhamP@daff.gov.za)

Mr. Trevor Wilson  
Department of Fisheries & Aquatic  
Resources  
[trevorw@seaharvest.co.za](mailto:trevorw@seaharvest.co.za)

Mr. Don Lucas  
Department of Fisheries & Aquatic  
Resources  
[don@comfish.co.za](mailto:don@comfish.co.za)

Mr. Jose de Oliveira  
Department of Fisheries & Aquatic  
Resources  
[axfish@intekom.co.za](mailto:axfish@intekom.co.za)

**SRI LANKA**  
**Chef de délégation**  
Mrs. Kalyani Hewapathirana  
Department of Fisheries & Aquatic  
Resources  
[hewakal2012@gmail.com](mailto:hewakal2012@gmail.com)

**Suppléant**  
Mr. M.M Ariyaratne  
Department of Fisheries & Aquatic  
Resources  
[sisirahaputhantri@yahoo.com](mailto:sisirahaputhantri@yahoo.com)

**Conseiller/s**  
Mr. Steve Creech  
Pelagikos  
[steve@pelagikos.lk](mailto:steve@pelagikos.lk)

Mr. Viraj Balapitiya  
Seafood Export Association of Sri  
Lanka  
[jayseavb@sltnet.lk](mailto:jayseavb@sltnet.lk)

**SOUDAN**  
Absent

**TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE**  
**Chef de délégation**  
Mr. Rashid A. Tamatamah  
Ministry of Livestock and Fisheries  
[rashid.tamatamah@uvuvi.go.tz](mailto:rashid.tamatamah@uvuvi.go.tz)

**Suppléant**  
Mr. Emmanuel Sweke  
Deep Sea Fishing Authority

[emmanuel.sweke@dsfa.go.tz](mailto:emmanuel.sweke@dsfa.go.tz)

**Conseiller/s**  
Mr. Christian A. Nzowa  
Deep Sea Fishing Authority  
[christiannzowa@gmail.com](mailto:christiannzowa@gmail.com)

Mr. Hakimu Matola  
Deep Sea Fishing Authority  
[matolakim@gmail.com](mailto:matolakim@gmail.com)

Mr. Silvanus N. Mbukwah  
Deep Sea Fishing Authority  
[mwakawakibali@gmail.com](mailto:mwakawakibali@gmail.com)

**THAÏLANDE**  
**Chef de délégation**  
Ms. Sampan Panjarat  
Department of Fisheries  
[spanjarat@yahoo.com](mailto:spanjarat@yahoo.com)

**Suppléant**  
Ms. Thiwarat Sinanun  
Department of Fisheries  
[thiwaratsi@gmail.com](mailto:thiwaratsi@gmail.com)

**Conseiller/s**  
Mr. Sarayoot Boonkumjad  
Department of Fisheries  
[sboonkumjad@yahoo.com](mailto:sboonkumjad@yahoo.com)

Ms. Wanwimon Taweewigyakarn  
Department of Fisheries  
[wanwimonta@hotmail.com](mailto:wanwimonta@hotmail.com)

Ms. Athita Yodpanit  
Department of Fisheries  
[athita.fi@gmail.com](mailto:athita.fi@gmail.com)

Ms. Chonticha Kumyoo  
Department of Fisheries  
[chonticha.dof@gmail.com](mailto:chonticha.dof@gmail.com)

Ms. Prompan Hiranmongkolrat  
Department of Fisheries  
[prompan.hiranmongkol.rat@gmail.com](mailto:prompan.hiranmongkol.rat@gmail.com)

**ROYAUME-UNI**  
**Chef de délégation**  
Ms. Jess Keedy  
Department for Environment,  
Food and Rural Affairs  
[jess.keedy@defra.gov.uk](mailto:jess.keedy@defra.gov.uk)

**Suppléant**  
Mr. Marc Owen

Department for Environment,  
Food and Rural Affairs  
[marc.owen@defra.gov.uk](mailto:marc.owen@defra.gov.uk)

**Conseiller/s**

Mr. Simon Block  
Department for Environment,  
Food and Rural Affairs  
[simon.block@defra.gov.uk](mailto:simon.block@defra.gov.uk)

Mr. Harry Sampson  
Department for Environment,  
Food and Rural Affairs  
[harry.sampson@defra.gov.uk](mailto:harry.sampson@defra.gov.uk)

Mr. Stuart Reeves  
Centre for Environment, Fisheries  
and Aquaculture Science  
[stuart.reeves@cefasc.co.uk](mailto:stuart.reeves@cefasc.co.uk)

Ms. Sophy Phillips  
Centre for Environment, Fisheries  
and Aquaculture Science  
[sophy.phillips@cefasc.co.uk](mailto:sophy.phillips@cefasc.co.uk)

**YÉMEN**

Absent

**PARTIES NON-CONTRACTANTES COOPÉRANTES****LIBERIA**

Absent

**SÉNÉGAL**

Absent

**BLUE MARINE FOUNDATION**

Ms. Jessica Rattle  
[jess@bluemarinefoundation.com](mailto:jess@bluemarinefoundation.com)

**BLUE RESOURCES TRUST**

Mr. Daniel Fernando  
[daniel@blueresources.org](mailto:daniel@blueresources.org)

**GLOBAL TUNA ALLIANCE**

Mr. Tom Pickerell  
[tom@globaltunaalliance.com](mailto:tom@globaltunaalliance.com)  
Ms. Jeanne Delor  
[j.delor@earthworm.org](mailto:j.delor@earthworm.org)

**GREENPEACE INTERNATIONAL**

Mr. François Chartier  
[francois.chartier@greenpeace.org](mailto:francois.chartier@greenpeace.org)

**INDIAN OCEAN COMMISSION**

Mr. Daroomalingum Mauree  
[d.mauree@coi-ioc.org](mailto:d.mauree@coi-ioc.org)

**INTERNATIONAL POLE AND LINE FOUNDATION**

Mr. Martin Purves  
[martin.purves@ipnlf.org](mailto:martin.purves@ipnlf.org)  
Mr. John Burton  
[john.burton@ipnlf.org](mailto:john.burton@ipnlf.org)  
Mr. Roy Bealey  
[roy.bealey@ipnlf.org](mailto:roy.bealey@ipnlf.org)

Ms. I-Lu Lai  
[ilu@msl.fg.gov.tw](mailto:ilu@msl.fg.gov.tw)

Mr. Chia-Chun Wu  
[jiachun@msl.fg.gov.tw](mailto:jiachun@msl.fg.gov.tw)

**OBSERVATEURS**

Mr. Shiham Adam  
[shiham.adam@ipnlf.org](mailto:shiham.adam@ipnlf.org)  
Mr. Valentin Schatz  
[v.j.schatz@gmail.com](mailto:v.j.schatz@gmail.com)

**INTERNATIONAL SEAFOOD SUSTAINABILITY FOUNDATION**

Mr. Hilario Murua  
[mailto:hmurua@iss-foundation.org](mailto:mailto:hmurua@iss-foundation.org)  
Mr. Michael Cohen  
[mcohen@iss-foundation.org](mailto:mcohen@iss-foundation.org)

**KEY TRACEABILITY**

Mr Tom Evans  
[t.evans@keytraceability.com](mailto:t.evans@keytraceability.com)

**MARINE STEWARDSHIP COUNCIL**

Mr. Andrew Gordon  
[Andrew.Gordon@msc.org](mailto:Andrew.Gordon@msc.org)  
Mr Alberto Martin  
[Alberto.Martin@msc.org](mailto:Alberto.Martin@msc.org)

**PEW CHARITABLE TRUSTS**

Mr. Glen Holmes  
[gholmes@pewtrusts.org](mailto:gholmes@pewtrusts.org)

**SUSTAINABLE FISHERIES PARTNERSHIP**

Mr. Geoff Tingley

**EXPERTS INVITÉS**

Mr. Shing-Ming Kao  
[kaosm@udel.edu](mailto:kaosm@udel.edu)

Mr. Wen-Pei Tsai  
[wptsai@nkust.edu.tw](mailto:wptsai@nkust.edu.tw)

[geoff.tingley@sustainablefish.org](mailto:geoff.tingley@sustainablefish.org)  
Ms. Alexia Morgan  
[alexia.morgan@sustainablefish.org](mailto:alexia.morgan@sustainablefish.org)

**SUSTAINABLE INDIAN OCEAN INITIATIVE**

Mr. Jan Robinson  
[janrobinson71@gmail.com](mailto:janrobinson71@gmail.com)  
Mr. Chris Shearlock  
[Chris.Shearlock@princes.co.uk](mailto:Chris.Shearlock@princes.co.uk)  
Mr. Francisco Leotte  
[Francisco.Leotte@thaiunion.com](mailto:Francisco.Leotte@thaiunion.com)

**WWF INTERNATIONAL**

Mr. Umair Shahid  
[ushahid@wwf.org.pk](mailto:ushahid@wwf.org.pk)  
Mr. Marcel Kroese  
[mkroese@wwf.org.za](mailto:mkroese@wwf.org.za)  
Mrs. Dora Dabizzi  
[d.dabizzi@wwf.it](mailto:d.dabizzi@wwf.it)  
Mr. Dresy Lavosoa  
[ldresy@wwf.mg](mailto:ldresy@wwf.mg)  
Mr. Selim Azzi  
[sazzi@wwf.fr](mailto:sazzi@wwf.fr)  
Ms. Abigayil Blandon  
[ABlandon@wwf.org.uk](mailto:ABlandon@wwf.org.uk)  
Mr. Raul Garcia  
[pesca@wwf.es](mailto:pesca@wwf.es)

Mr. Ren-Fen Wu  
[fan@ofdc.org.tw](mailto:fan@ofdc.org.tw)

Ms. Shu-Ting Chang  
[lisa@ofdc.org.tw](mailto:lisa@ofdc.org.tw)

Mr. Tsung-Yueh Tang  
[tangty@ofdc.org.tw](mailto:tangty@ofdc.org.tw)

Ms. Hsiu-Wan Chen  
[ann@tuna.org.tw](mailto:ann@tuna.org.tw)

Mr. Eddie Chiang  
[eddie@fcf.com.tw](mailto:eddie@fcf.com.tw)

Mr. Kuan-Ting Lee  
[simon@tuna.org.tw](mailto:simon@tuna.org.tw)

Mr. Jubby Sun  
[jubby@fcf.com.tw](mailto:jubby@fcf.com.tw)

#### SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCÉAN INDIEN

Mr Emmanuel Chassot  
 Fisheries Statistician  
[Emmanuel.Chassot@fao.org](mailto:Emmanuel.Chassot@fao.org)

Mr. Dan Fu  
 Stock Assessment Expert  
[Dan.Fu@fao.org](mailto:Dan.Fu@fao.org)

Mr. Chris O'Brien  
 Executive Secretary  
[chris.obrien@fao.org](mailto:chris.obrien@fao.org)

Mr. Paul De Bruyn  
 Science Manager  
[Paul.DeBruyn@fao.org](mailto:Paul.DeBruyn@fao.org)

Mr. Florian Giroux  
 Compliance Coordinator  
[Florian.Giroux@fao.org](mailto:Florian.Giroux@fao.org)

Ms. Lucia Pierre  
 Data Management Assistant  
[Lucia.Pierre@fao.org](mailto:Lucia.Pierre@fao.org)

Mr. Gerard Domingue  
 Compliance Manager  
[Gerard.Domingue@fao.org](mailto:Gerard.Domingue@fao.org)

Ms. Mirose Govinden  
 Bilingual Secretary  
[Mirose.govinden@fao.org](mailto:Mirose.govinden@fao.org)Mr.

Mr. Howard Whalley  
 Administration Officer  
[Howard.Whalley@fao.org](mailto:Howard.Whalley@fao.org)

Ms Cynthia Fernandez Diaz  
 Fisheries Officer (Data)  
[Cynthia.FernandezDiaz@fao.org](mailto:Cynthia.FernandezDiaz@fao.org)

Ms. Claudette Matombé  
 Office Assistant  
[Claudette.Matombe@fao.org](mailto:Claudette.Matombe@fao.org)

Fabio Fiorellato  
 Data Manager  
[Fabio.Fiorellato@fao.org](mailto:Fabio.Fiorellato@fao.org)

Ms. Lauren Nelson  
 Fisheries Officer (Science)  
[Lauren.Nelson@fao.org](mailto:Lauren.Nelson@fao.org)

#### INTERPRÈTES

Mr. Pascale Sutherland  
[pascalesutherland@hotmail.com](mailto:pascalesutherland@hotmail.com)

Ms. Vandana Kawlra  
[vandana.kawlra@gmail.com](mailto:vandana.kawlra@gmail.com)

Mr. Olivier Beauchemin Bonifacio  
[olivier.bonifacio@gmail.com](mailto:olivier.bonifacio@gmail.com)

Ms. Suzanne Kobine-Roy  
[suzanne@in-other-words.cc](mailto:suzanne@in-other-words.cc)

---

## **APPENDICE 2. DECLARATIONS**

### **Déclaration 1.Maurice**



**RÉPUBLIQUE DE MAURICE**

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE  
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

**No (1/2020) 18570/46/142T2**

Le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice présente ses compliments au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) et a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, une déclaration faite par Maurice au point 2 de l'ordre du jour de la 4<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Commission des Thons de l'Océan Indien qui se tiendra de manière virtuelle du 8 au 12 mars 2021.

Le Ministère vous serait reconnaissant de bien vouloir joindre la présente déclaration en annexe du rapport de la 4<sup>ème</sup> Session extraordinaire.

Le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice saisit cette opportunité pour renouveler au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien l'assurance de sa parfaite considération.

**Port Louis, le 2 mars 2021**

**Secrétariat**

**Commission des Thons de l'Océan Indien**

**Victoria**

**Seychelles**

**4<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Commission des Thons de l’Océan Indien**  
**8-12 mars 2021**

**Point 2 de l’ordre du jour : Lettres de créances**

**Déclaration de la République de Maurice**

La République de Maurice réaffirme que le Royaume-Uni n’a pas le droit d’être membre de la Commission des Thons de l’Océan Indien (CTOI) en qualité d’« État côtier situé en totalité ou en partie dans la zone [de compétence de la Commission] » et souhaiterait inscrire au procès-verbal son objection à la participation du Royaume-Uni à la 4<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la CTOI en qualité d’État côtier prétendant représenter l’Archipel des Chagos.

Dans un jugement rendu le 28 janvier 2021 dans le cadre de l’affaire *Maurice contre les Maldives*, une Chambre spéciale du Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM) a conclu que la République de Maurice exerce une souveraineté incontestée sur l’Archipel des Chagos.

Dans son jugement, la Chambre spéciale a, entres autres, conclu que :

- (a) les décisions prises par la Cour Internationale de Justice (CIJ), dans son Avis consultatif du 25 février 2019 sur les *Effets juridiques de la séparation de l’Archipel des Chagos de Maurice en 1965*, ont un effet juridique et des implications claires pour le statut juridique de l’Archipel des Chagos ;
- (b) la revendication continue de la souveraineté du Royaume-Uni sur l’Archipel des Chagos est contraire aux décisions prises par la CIJ selon lesquelles la séparation de l’Archipel des Chagos de Maurice par le Royaume-Uni était illicite et le maintien de l’archipel des Chagos sous l’administration du Royaume-Uni constitue un fait illicite ayant un caractère continu ;
- (c) le fait que la date limite du 22 novembre 2019, fixée par l’Assemblée Générale des Nations Unies pour le retrait de l’administration du Royaume-Uni de l’Archipel des Chagos, ait expiré sans que le Royaume-Uni ne donne suite à cette demande renforce encore davantage la conclusion de la Chambre spéciale que sa revendication de souveraineté sur l’Archipel des Chagos est contraire aux décisions de l’Avis consultatif faisant autorité ;
- (d) alors que le processus de décolonisation de la République de Maurice doit encore être achevé, la souveraineté de la République de Maurice sur l’Archipel des Chagos peut être déduite des décisions de la CIJ ;
- (e) la revendication continue de la souveraineté du Royaume-Uni sur l’Archipel des Chagos ne peut être considérée que comme une « simple affirmation » et une telle affirmation ne prouve pas l’existence d’un différend.

Ces décisions confirment qu’en vertu du droit international, la République de Maurice est le seul État légalement habilité à exercer sa souveraineté ou ses droits souverains sur l’Archipel des Chagos et ses zones maritimes en qualité d’État côtier. Le Royaume-Uni ne saurait se prévaloir de droits sur l’Archipel et ne peut donc pas être membre de la CTOI en qualité d’État côtier.

Cette déclaration s’applique à tous les points de l’ordre du jour et documents de cette réunion.

La République de Maurice demande à ce que cette déclaration soit jointe en annexe du rapport de cette réunion.

**Déclaration 2.Royaume-Uni**

Note Verbale n°: **OTD/001/2021**

La Direction des Territoires d'Outre-Mer du Ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement présente ses compliments au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) et à la Présidente de la 4<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la CTOI (8-12 mars). Avant cette Session, le Royaume-Uni souhaiterait réaffirmer sa position sur le Territoire Britannique de l'Océan Indien (TBOI) et son adhésion à la CTOI.

Le Royaume-Uni n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur l'Archipel des Chagos, qui continue à relever de la souveraineté britannique depuis 1814. Maurice n'a jamais exercé de souveraineté sur l'Archipel et nous ne reconnaissons pas sa revendication. Cependant, nous avons un engagement de longue date, pris pour la première fois en 1965, de céder la souveraineté du territoire à Maurice lorsqu'il ne sera plus nécessaire à des fins de défense. Nous restons fidèles à cet engagement.

Le Royaume-Uni déplore que cette question ait été portée devant la Cour Internationale de Justice (CIJ), contrairement au principe selon lequel la Cour ne doit pas examiner de différends bilatéraux sans le consentement des deux États concernés. Néanmoins, le Royaume-Uni respecte la CIJ et a pleinement participé au processus de la CIJ, à chaque étape et en toute bonne foi. Un Avis consultatif est un avis soumis à l'Assemblée Générale des Nations Unies à sa demande ; il ne s'agit pas d'un jugement juridiquement contraignant. Le Gouvernement britannique a attentivement examiné le contenu de l'Avis, sans partager toutefois l'approche de la Cour.

La Résolution 73/295 des Nations Unies, adoptée à la suite de l'Avis consultatif de la CIJ, ne crée ni ne saurait créer d'obligations juridiques pour les États membres des Nations Unies. Ni l'Avis consultatif non-contraignant ni la Résolution non-contraignante de l'Assemblée Générale ne modifient la situation juridique, à savoir un conflit de souveraineté entre le Royaume-Uni et Maurice. L'Assemblée Générale n'est pas l'instance pertinente pour résoudre ce différend bilatéral.

Le Royaume-Uni a pris connaissance du jugement rendu le 28 janvier par la Chambre spéciale du Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM), constituée pour connaître du différend relatif à la délimitation d'une frontière maritime qui, selon les revendications de Maurice, existe entre Maurice et les Maldives dans l'Océan Indien. Le Royaume-Uni n'est pas partie prenante à cette procédure, qui ne peut avoir effet sur le Royaume-Uni ou sur la délimitation maritime entre le Royaume-Uni (au titre du TBOI) et la République des Maldives.

Le Royaume-Uni est un membre à part entière de la CTOI. Le Royaume-Uni a déposé ses instruments d'adhésion à l'Accord CTOI le 31 mars 1995 et le 22 décembre 2020, et est Partie à l'Accord depuis son entrée en vigueur. L'Accord portant création de la Commission des Thons de l'Océan Indien prévoit que l'adhésion à la CTOI soit ouverte, entre autres, aux membres de la FAO situés en totalité ou en partie dans la zone de compétence de la CTOI. Compte tenu du fait que le TBOI est situé entièrement dans la zone de compétence de la CTOI, il ne fait aucun doute que le Royaume-Uni, en tant qu'État exerçant la souveraineté sur le TBOI comme mentionné ci-dessus, a le droit d'être membre de la CTOI.

Le Royaume-Uni demande à ce que cette déclaration soit jointe en annexe du rapport de la 4<sup>ème</sup> Session extraordinaire et soit publiée sur le site web de la CTOI.

La Direction des Territoires d'Outre-Mer du Ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement saisit cette opportunité pour renouveler au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien l'assurance de sa parfaite considération.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU COMMONWEALTH ET DU DÉVELOPPEMENT

LONDRES

**le 3 mars 2021**



**Déclaration 3. Maurice****RÉPUBLIQUE DE MAURICE****MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE  
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL****No (2/2021) 18570/46/142T2**

Le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice présente ses compliments au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI), et en référence à la Note Verbale (No. OTD/001/2021) en date du 3 mars 2021 de la Direction des Territoires d'Outre-Mer du Ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord a l'honneur de déclarer ce qui suit :

La République de Maurice souhaiterait rappeler que dans son jugement du 28 janvier 2021, la Chambre spéciale du Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM) a conclu que la République de Maurice exerce une souveraineté incontestée sur l'Archipel des Chagos et que la revendication continue de la souveraineté du Royaume-Uni sur l'Archipel des Chagos est contraire aux décisions prises par la Cour Internationale de Justice (CIJ) selon lesquelles la séparation de l'Archipel des Chagos de Maurice était illicite et le maintien de l'Archipel des Chagos sous l'administration du Royaume-Uni constitue un fait illicite ayant un caractère continu. Il a également conclu que la République de Maurice doit être considérée comme l'État côtier au titre de l'Archipel des Chagos.

De l'avis du TIDM, les décisions prises par la CIJ dans son Avis consultatif ne sauraient être ignorées du simple fait que l'Avis consultatif n'est pas contraignant. La Chambre spéciale a jugé que les décisions prises par la CIJ dans son Avis consultatif du 25 février 2019 ont un effet juridique et des implications claires pour le statut juridique de l'Archipel des Chagos.

Le TIDM a également considéré que l'Assemblée Générale des Nations Unies avait été chargée par la CIJ de prendre les dispositions nécessaires en vue d'achever la décolonisation de la République de Maurice et que la Résolution 73/295, adoptée par l'Assemblée Générale le 22 mai 2019, est également pertinente pour évaluer le statut juridique de l'Archipel des Chagos. Le TIDM a, en outre, considéré que la date limite du 22 novembre 2019 pour le retrait inconditionnel de l'administration coloniale du Royaume-Uni de l'Archipel des Chagos était l'une des modalités visant à s'assurer de l'achèvement de la décolonisation de la République de Maurice. Il a jugé que « *[I]e fait que la date limite fixée par l'Assemblée Générale des Nations Unies ait expiré sans que le Royaume-Uni ne donne suite à cette demande renforce encore davantage la conclusion de la Chambre spéciale que sa revendication de souveraineté sur l'Archipel des Chagos est contraire aux décisions de l'Avis consultatif faisant autorité* ».

Il est donc clair en matière de droit international que la République de Maurice est le seul État légalement habilité à exercer sa souveraineté ou ses droits souverains sur l'Archipel des Chagos et ses zones maritimes, et que le Royaume-Uni ne saurait se prévaloir de droits sur l'Archipel des Chagos. Le jugement du TIDM, qui est contraignant et sans appel, a également confirmé l'illégalité du soi-disant « Territoire Britannique de l'Océan Indien ».

Il est profondément regrettable que le Royaume-Uni qui prétend soutenir le droit international fasse preuve d'un mépris flagrant à l'égard des décisions de la CIJ faisant autorité et du jugement du TIDM. La position du Royaume-Uni est d'autant plus surprenante qu'il a activement participé au processus ayant abouti aux décisions de la CIJ

---

faisant autorité, et son objection à la position de Maurice et d'un grand nombre d'autres États, selon laquelle la décolonisation de la République de Maurice n'était toujours pas achevée, a été rejetée par la CIJ.

La République de Maurice réitère qu'au vu de ce qui précède, le Royaume-Uni n'est et ne peut être l'État côtier au titre de l'Archipel des Chagos et n'a donc pas le droit d'être membre de la CTOI en qualité d'État côtier en vertu de l'Article IV(1)(a)(i) de l'Accord portant création de la Commission des Thons de l'Océan Indien.

La République de Maurice vous serait reconnaissante de bien vouloir joindre une copie de la présente Note Verbale en annexe du rapport de la 4<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la CTOI qui doit se tenir du 8 au 12 mars 2021.

Le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice saisit cette opportunité pour renouveler au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien l'assurance de sa parfaite considération.

**Port Louis, le 5 mars 2021**

**Secrétariat**

**Commission des Thons de l'Océan Indien**

**Victoria**

**Seychelles**

**Déclaration 4. Inde**

Déclaration de l'INDE

[Lors de la Session extraordinaire de la CTOI tenue du 8 au 12 février 2021 par VC]

Madame la Présidente,

La délégation de l'Inde souhaiterait inscrire au procès-verbal l'observation de son centre national de surveillance concernant les activités de grands navires de pêche (LSFV) en haute mer relevant de la zone de compétence de la CTOI. Alors que les activités de pêche réalisées dans la juridiction nationale des États côtiers (CPC) sont surveillées par les agences maritimes et des pêches des États côtiers respectifs (CPC), il est constaté que les activités de pêche dans les zones au-delà de la juridiction nationale (ZADJN) relevant de la zone de compétence de la CTOI ne sont guère surveillées.

La présence d'un grand nombre de LSFV est observée en haute mer dans la Région de l'Océan Indien (ROI) et la majorité de ces navires de pêche ne figure pas sur la Liste CTOI des navires de pêche autorisés (AFV), ce qui suscite de vives préoccupations. Il a été constaté qu'au cours du mois de janvier 2021, 704 LSFV étaient en activité en haute mer dans la ROI (Mer d'Arabie, Océan Indien et baie du Bengale), parmi lesquels seuls 183 étaient des AFV. De même, 18 navires frigorifiques ont été observés rencontrant des LSFV en moyenne mer dans la ROI en janvier 2021. Seuls huit d'entre eux figuraient dans la Liste CTOI des navires transporteurs autorisés. Les détails de ces LSFV ont déjà été communiqués par l'Inde au Secrétariat de la CTOI. Il a également été constaté qu'au cours du mois de février 2021, 730 LSFV étaient en activité en haute mer dans la ROI, parmi lesquels seuls 126 étaient des AFV. La présence de ce grand nombre de LSFV non-autorisés dans la zone de compétence de la CTOI compromet l'objectif de l'Accord CTOI. En outre, la possibilité de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) de la part de ces LSFV dans la zone de compétence de la CTOI ne saurait être écartée, comme cela a été remarqué d'après le profil de leurs déplacements, la vitesse des navires etc.

Il est urgent que la Commission examine et évalue l'efficacité des mesures de SCS et identifie en particulier les insuffisances dans les ZADJN dans la zone de compétence de la CTOI. Il convient d'examiner l'efficacité et les aspects pratiques des Mesures de Conservation et de Gestion (MCG) adoptées par la Commission visant à des pêcheries durables et responsables, en ce qui concerne notamment le rétablissement des stocks d'albacore (YFT), eu égard à la pêche non-autorisée donnant lieu à des lacunes en matière de données concernant l'exploitation des ressources par la pêche en haute mer.

Il est urgent que la Commission explore et adopte des options permettant de renforcer le SCS en haute mer afin de surveiller et d'identifier les navires présumés se livrer à des activités de pêche INN, et recommande de nouvelles mesures visant à prévenir, contrecarrer et éliminer les activités de pêche INN, notamment en haute mer par les grands navires de pêche/navires transporteurs.

Compte tenu de la position décrite ci-dessus, il est suggéré que la CTOI élabore un mécanisme régional pertinent permettant le partage des informations et la surveillance en haute mer en vue de prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI. L'efficacité et les aspects pratiques de la mise en œuvre des MCG de la CTOI en question doivent être examinés. Si une nouvelle MCG est nécessaire à cet effet, elle pourrait également être examinée. La question ci-dessus pourrait être incluse dans l'ordre du jour et le programme de travail des futures réunions de la Commission, du GTMOMCG et du CdA.

**APPENDICE 3.****ORDRE DU JOUR DE LA 4<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN****Date:** 8-12 mars 2021**Lieu :** par Vidéo-conférence**Présidente :** Mme Jung-re Riley Kim (Rép. de Corée)**1. OUVERTURE DE LA SESSION****2. LETTRES DE CRÉANCES**

*Des déclarations écrites pourront être soumises pour publication sur la page de la réunion de la SS04. La réunion pourra également être informée de l'existence de déclarations qui seront jointes en annexe du rapport de la réunion.*

**3. ADMISSION DES OBSERVATEURS**

*Le Secrétaire exécutif énumèrera les observateurs accrédités présents à la réunion. Les déclarations reçues des observateurs sont publiées sur le site web.*

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION****5. ALBACORE**

*5.1 Présentation du Président du Comité Scientifique sur les recommandations et avis les plus récents du CS en ce qui concerne l'albacore.*

*5.1.1 Présentation des données de captures d'albacore relatives à la Résolution 19/01*

*5.2 Présentation des propositions relatives à l'albacore. Les promoteurs des propositions seront invités à présenter brièvement leur proposition ; du temps sera prévu pour répondre aux demandes de clarification*

*5.3 Discussion sur des niveaux de réduction cibles potentiels pour l'albacore.*

*5.4 Discussion sur la PropB et la PropC — en vue de trouver une proposition de compromis pour remplacer la Rés 19/01*

*5.5 Discussion sur la PropA*

*5.6 Discussion sur la PropD*

**6. LISTAO**

*6.1 Discussion sur la voie à suivre pour répondre aux préoccupations liées à l'état du stock de listao. Les principales flottilles de pêche de listao devraient être au centre de cette discussion.*

**7. AUTRES QUESTIONS**

*7.1 Programmation de la S25 et des réunions associées*

**8. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 4<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION**

**APPENDICE 4.**  
**LISTE DES DOCUMENTS**

Document	Titre
IOTC-2021-SS4-01a	Ordre du jour provisoire de la SS4 (v 7Jan).
IOTC-2021-SS4-01b	Ordre du jour provisoire de la SS4 (v 2Mar).
IOTC-2021-SS4-01c	Ordre du jour adopté de la SS4
IOTC-2021-SS4-02	Liste des documents.
IOTC-2021-SS4-PropA & Rev1	Sur une taille minimale pour l'albacore (Sri Lanka).
IOTC-2021-SS4-PropB & Rev1	Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore (EU).
IOTC-2021-SS4-PropC & Rev1	Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore (Maldives).
IOTC-2021-SS4-PropD & Rev1	Sur la gestion des Dispositifs de Concentration de Poissons (Kenya & Sri Lanka)
IOTC-2021-SS4-PropE	Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore (PropB&C fusionnées)
<b>Documents de référence</b>	
IOTC Circular 2020-55_rev1	Rectificatif Tableau des limites de captures allouées pour l'albacore
IOTC-2021-SS4-INF12	Présentation du Président du Comité Scientifiques
IOTC-2021-SS4-INF13	Présentation du Secrétaire exécutif sur les captures au titre de la Résolution 19/01
IOTC-2021-SS4-Statement01	Déclaration 1 Maurice
IOTC-2021-SS4-Statement02	Déclaration 2 Royaume-Uni
IOTC-2021-SS4-Statement03	Déclaration 3 Maurice
IOTC-2021-SS4-Statement04	Déclaration 4 Inde
<b>Déclaration des ONG</b>	
IOTC-2021-SS4-INF02	GTA Position Statement
IOTC-2021-SS4-INF03	ISSF Position-Statement-January-2021
IOTC-2021-SS4-INF04	PEW Statement to the Special Session of the Indian Ocean Tuna Commission
IOTC-2021-SS4-INF05	Blue and IPNLF position statement in advance of the Special Session of the Indian Ocean Tuna Commission
IOTC-2021-SS4-INF06	Key Traceability Position Statement from the Indian Ocean Tuna longline FIP to IOTC re YFN 2021
IOTC-2021-SS4-INF07	WWF_Position_IOTC_SS4

<b>Document</b>	<b>Titre</b>
IOTC-2021-SS4-INF08	BMF et al - IOTC Special Session Aligned recommendation
IOTC-2021-SS4-INF09	ISSF et al - IOTC Special Session Aligned recommendation
IOTC-2021-SS4-INF10	Greenpeace statement to IOTC SS4
IOTC-2021-SS4-INF11	Letter of support for Prop D on FAD management (IPNLF et al)
IOTC-2021-SS4-INF14	Pew letter- RFMO Virtual Meeting Recommendations
IOTC-2021-SS4-INF15	Letter from IPNLF member Marks & Spencer in support of proposals submitted for SS4